

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	Mardi 30 Novembre 2021	<b>Séance du Mardi 07 Décembre 2021</b>
		L'An Deux Mille Vingt et un, le Sept Décembre à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : <b>37</b>	
Présents : <b>32</b>	Pour : <b>37</b>	
Absents : <b>8</b>	Contre :	
Représentés : <b>5</b>	Abstention :	
Rapporteur	Francis BARDEAU	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), M. Arnaud MOULS (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont L'Hérault), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurans Cabrières), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle)

Absents représentés : Mme Daria PICARD (Ceyras) représentée par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault) représenté par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan) représentée par M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par Mme Sophie ROYON (Paulhan).

Absent(e)s : Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) M. Jacky PEREZ (Villeneuve).

### Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur BARDEAU rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Monsieur BARDEAU propose donc d'actualiser le tableau des emplois de la Communauté de communes en tenant compte des besoins du service, leur organisation et leur fonctionnement :

- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe TC
- Création d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe TC
- Création d'un poste d'agent de maîtrise principal
- Création d'un poste d'adjoint d'animation TNC 30/35°

En conséquence, Monsieur BARDEAU propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel communautaire telles que présentées ci-dessus.
- **D'INDIQUER** que ces emplois seront rémunérés selon l'indice en vigueur dans ces grades.

- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois créés seront inscrits au Budget, chapitre 012.
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de nommer le personnel

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

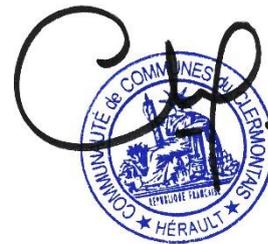
**-APPROUVE** les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel communautaire telles que présentées ci-dessus.

- **INDIQUE** que ces emplois seront rémunérés selon l'indice en vigueur dans ces grades.

- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois créés seront inscrits au Budget, chapitre 012.

- **DE CHARGER** Monsieur le Président de nommer le personnel

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.